Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2025
Commune de Villebois-les-Pins

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Villebois-les-Pins, se sont réunis à 16 heures, à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 26 juin 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Jean-Claude GERMAIN, Bernard GIORDANO, Jennifer NORIS, Franck POREE, Marianne ROUX.

Etait absente : Stéphanie BOUSQUET.

Madame le Maire ouvre la séance à 16h00.

M. GERMAIN Jean Claude est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil précédent du 20 mai 2025.

1- **Délibération pour les tarifs de l'eau 2025 :**
Après débat le conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour l'eau distribuée en 2025 :
- Eau (distribution) : 0.62€ /m3
- Eau (assainissement) : 0.52€/m3

2- **Délibération pour identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables, (ZAER) dans le cadre de la loi APER :**
Après lecture des propositions et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas définir de ZAER sur le territoire de la commune de Villebois Les Pins.

3- **Délibération pour la mise en route des schémas directeurs eau et assainissement :**
Madame le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les schémas directeurs eau et assainissement car ceux-ci conditionnent les aides futures pour des travaux de connaissance, de maintenance et d'amélioration des réseaux.
Le Conseil Municipal délibère, décide à l'unanimité la mise en route des schémas directeurs et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour réaliser ce projet.

4- Approbation de l'assiette des coupes de bois de l'année 2025 proposée par l'ONF :

Après lecture des documents présentés par l'ONF (80m3 sur 0.8ha) Le conseil municipal décide de prendre rendez-vous avec la technicienne de l'ONF pour avoir plus de précisions sur sa proposition avant de délibérer.

5- Délibération pour le renouvellement de la convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de reconduire cette convention pour l'assistance technique Ingénierie et Assainissement (SATESE).

6- Décision Modificative pour un dépassement de 230.00€ des crédits budgétaires sur le budget primitif :

Le budget primitif a été enregistré avec une anomalie au chapitre 68.

Il faut donc faire un virement de crédit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011-618 divers	-230
	Chapitre 68- 681	+230
	Total dépenses de fonctionnement	0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

7- Délibération pour une demande de redevance d'occupation du domaine public auprès de la société ORANGE :

La commune doit percevoir un arriéré de redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS, et a la possibilité de recevoir une redevance du même type de la part de la société ORANGE.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour effectuer les demandes nécessaires à l'obtention de cette RODP.

♦ ♦ ♦

Tous les points ont été abordés. Madame le Maire clôt la séance et remercie les conseillers municipaux à 17 h30.

Madame le Maire,
Marianne ROUX.